



**SAINT-ESTÈVE-JANSON**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/08/2025

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-010-21100904-2025-0728-DE\_07\_2025\_

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
24/07/2025	24/07/2025	En exercice	8
		Présents	5
		Votants	7

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 juillet à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Fabienne QUIÉVREUX.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIÉVREUX.

**Étaient excusés :** Véronique LE GUILLOUX et Olivier LEMOINE.

**Avaient donné pouvoir :** Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN et Olivier LEMOINE à Fabienne QUIÉVREUX.

**Étaient absents non-excusés :** Jean-Marc LEGROS.

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

### 07 2025 11 Retrait de la délibération n°07 2025 08

La délibération d'affectation du résultat n'avait pas lieu d'être puisque l'affectation corrigée a déjà été effectuée par l'arrêté préfectoral.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retire la délibération n°07 2025 08.**

Madame le Maire,



Fabienne QUIÉVREUX.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :  
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 04/08/2025  
- et de sa publication le 05/08/2025

Madame le Maire,



Fabienne QUIÉVREUX.

07 2025 11 Retrait de la délibération n°07 2025 08